

Affiché le 04/06/20
n° 32/2020

Département d'Ille-et-Vilaine

MAIRIE



LA SELLE-EN-LUITRÉ

ARRÊTÉ n° 32/2020

**Réglementation temporaire
de la circulation**

**Circulation en chaussée rétrécie
Implantation poteaux téléphoniques
Pour passage fibre optique
15 juin 2020 au 31 décembre 2020**

Le Maire de la commune de La Selle-en-Luitré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de l'entreprise BBM Fibre – 10 rue Saint Pol Roux – 78280 GUYANCOURT,

En raison des travaux d'implantation de poteaux téléphoniques pour le passage de la fibre optique sur la commune de La Selle-en-Luitré,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera en chaussée rétrécie au droit des travaux du 15 juin 2020 au 31 décembre 2020. Ces travaux d'implantation auront lieu sur les secteurs de La Lande, de La Boussardière, de La Croix Fauvel.

Article 2 : Le stationnement de tous véhicules sauf véhicules d'urgence et véhicules nécessaires au chantier sera interdit au niveau des travaux.

Article 3 : La signalisation qui découle du présent arrêté sera mise en place par l'entreprise EPS – 72 rue Cassiopée – 74650 CHAVANOD.

Article 4 : M. le Maire de La Selle-en-Luitré, M. le chef de la Brigade de Gendarmerie de Fougères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

La Selle-en-Luitré,
le 3 juin 2020

Le 1^{er} adjoint,
Denis TALIGOT

